

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 25 (1954)

Heft: 11

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

commercial de l'Autriche à Zurich, a mis en relief les difficultés que rencontrent les exportations de l'Autriche en Suisse depuis la stabilisation de leurs échanges. Il a relevé que la Suisse est le théâtre d'une formidable concurrence, et qu'une marchandise, pour avoir du succès sur notre marché, doit être de qualité supérieure. Il a dès lors recommandé à l'industrie autrichienne d'améliorer sa position à cet égard.

* *

Les C.F.F. ont transporté, en septembre, 18,85 millions de voyageurs, c'est-à-dire 752.000 de plus que le même mois en 1953. Les recettes ont augmenté de 1,12 million et atteint 28,52 millions de francs. Le trafic des marchandises a été de 1,89 millions de tonnes. Par rapport au tonnage du même mois de l'année dernière, l'augmentation est de 133.000 tonnes. Les recettes, 37,25 millions, ont été supérieures de 1,40 million sur celles de septembre 1953.

* *

Après la prolongation du régime financier fédéral, il est utile de rappeler les dispositions prorogées, soit la prolongation des impôts dits de guerre ; ce sont l'impôt de défense nationale, l'impôt sur le chiffre d'affaires, l'impôt de luxe, l'impôt anticipé et l'impôt sur les prestations d'assurance. L'ensemble de ces impôts a rapporté 793 millions en 1953.

* *

Des poursuites américaines contre l'horlogerie suisse ont été décidées par le département de justice des Etats-Unis, en application de la législation anti-trust, contre divers importateurs de montres suisses outre-Atlantique et contre des entreprises et associations horlogères de Suisse. Le Conseil fédéral déclare que, survenant après la récente décision américaine de relever les droits de douane sur les montres, ces poursuites anti-trust « visent directement l'industrie horlogère suisse et risquent de porter une nouvelle et grave atteinte aux intérêts d'une des branches importantes de notre économie ». Le « Journal of commerce », de New-York, critique vivement l'action entreprise par le département de justice américain, laquelle, dit-il, sera interprétée dans le monde entier comme l'indice sûr que l'administration Eisenhower a cédé aux pressions protectionnistes.

* *

Le prix du lait est fixé à 39 centimes. Le Conseil fédéral a maintenu le prix à 38 centimes, mais, cédant aux revendications de l'agriculture, il a décrété une surtaxe temporaire payée au producteur, fixée à un centime au moins. Les charges résultant de la surtaxe seront partagées entre la Confédération et les associations laitières.

* *

La Fédération laitière du nord-ouest de la Suisse constate, dans son dernier rapport, qu'elle compte 339 sociétés avec 11.258 membres possédant 56,694 vaches. Cette organisation étend son activité aux cantons d'Argovie, de Bâle-Campagne et Bâle-Ville, de Soleure et du Jura nord, — la région de Saint-Imier dépendant de la Fédération bernoise.

ORGANES DE L'ADIJ

Adm. du bulletin: R. STEINER. Resp. de la rédaction: MM. REUSSER et STEINER
Publicité Par l'administr. du Bulletin — Editeur: Imp. du Démocrate S.A., Delémont
Présid. : F. REUSSER, Moutier, tél. 6 40 07. Secrét. : R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 83

Caissier : H. FARRON, Delémont, tél. 2 14 37

Compte de chèques postaux de l'ADIJ : Delémont, IVa 2086

Abonnement annuel : Fr. 8.— Prix du numéro : Fr. 1.—

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source